



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°022/2025/F/AOO/FM/UAGCP

TITRE : FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS ET MOBILIER MEDICAUX AU PROFIT DE 10 SITES DE PRISE EN CHARGE VIH A GRANDE COHORTE.

FINANCEMENT : Fonds Mondial - GC7

1. Cet Avis d'appel d'offres n'a pas fait suite l'objet d'un avis de pré information.
2. Le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a obtenu des financements du Fonds Mondial, pour la fourniture, livraison et installation d'équipements et mobilier médicaux au profit de 10 sites de Prise En Charge VIH à Grande Cohorte.
3. Ce marché est reparti en deux (2) lots distincts ci-après : :
 - ☐ **Lot 1** : Fourniture et livraison d'équipements médicaux dans un délai de 70 jours ;
 - ☐ **Lot 2** : Fourniture, livraison et installation du mobilier médical dans un délai de 70 jours ;

Le soumissionnaire peut postuler pour un ou plusieurs lots. L'attribution se fera par lot sur la base de la combinaison des lots évaluées la plus avantageuse pour l'Autorité contractante, telle que renseigné à l'article 32 du code des marchés publics en République de Guinée.
4. L'UAGCP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications dans le dossier d'appel d'offres.
5. Les variantes ne sont pas acceptées.
6. La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés de commerce justifiant d'expériences de prestations similaires et légalement installées en République de Guinée, et remplissant les conditions d'éligibilité et de qualifications détaillées dans le dossier d'appel d'offres (DAO) et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'**UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)** à l'adresse mail suivante : tenders.uagcp@gmail.com ; cc : mickacamara1@yahoo.fr , mmuteba@2ac.fr ou appeler le 624 07 77 77.

L'autorité contractante répondra par écrit à toutes les demandes de clarifications reçue jusqu'au **21/11/2025 à minuit**.
L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les soumissionnaires ayant retirés le DAO au plus tard **25/11/2025**.
8. Les exigences en matière de qualifications sont dans le paragraphe « **Données particulières de l'appel d'offres** ».
9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
1. Le DAO peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir du **10/11/2025** auprès du Service de passation des marchés de l'UAGCP, sis au 3e étage de l'immeuble Palm résidence

Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré, moyennant un paiement non remboursable d'un million de francs guinéens (1.000.000 GNF) reparti comme suit :

- 50% dans le compte du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- 30% dans le compte de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- 20% sur le compte N°7308051305/GNF, intitulée « **Compte opérationnel Fonds Mondial UAGCP** », ouvert à ECOBANK.

10. Le critère d'attribution du marché est le rapport qualité/prix, conformément aux procédures décrites dans le Dossier d'appel d'offres en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.

11. Les offres établies en langue française en quatre exemplaires dont un (1) original ayant la mention « ORIGINAL » et trois (3) copies ayant la mention « COPIE » doivent être déposées physiquement auprès du Service de Passation des marchés de l'UAGCP sis au 3ème étage de l'immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré, au plus tard le **10/12/2025 à 11H00 précises, heure locale**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront jugées non recevables et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en séance publique le **10/12/2025 à 11h 30**.

12. Chaque lot de l'offre doit comprendre une garantie de soumission bancaire VALIDE ET CONFORME au modèle repris en annexe du présent DAO sous peine d'être éliminé, **d'un montant de :**

Lot 1 : Trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens ;

Lot 2 : Trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens ;

NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90 jours* à compter de la date limite de soumission (soit au plus tôt le 10/03/2026).

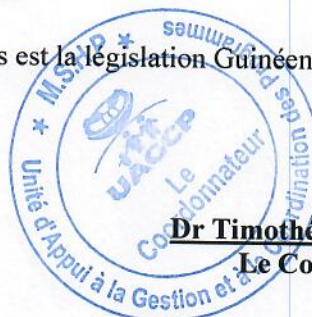
14. Les garanties des offres devront demeurer valides pendant 28 jours après la date d'expiration de la période de validité de l'offre soit 118 jours à compter de la date limite de soumission (c'est à dire le **07/04/2026**).

15. En cas d'attribution du marché, l'attributaire est assujetti au paiement des redevances ci-dessous:

- Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1% de la valeur du marché
- ARMP : 0.6% de la valeur du marché
- DGCMP : 0.3 % de la valeur du marché

16. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.

Conakry, le 05 novembre 2025.



Dr Timothée GUILAVOGUI
Le Coordonnateur